Compte-Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 19 Février 2004

<u>Etaient présents</u>: Tous les conseillers municipaux sauf DORBON Cécile qui a donné pouvoir à FIATTE Dominique, ANGUENOT Daniel qui a donné pouvoir à BRIE Gérard, MAILLEY Jean Et GOUACHON Françoise.

Service Assainissement

A/ Compte administratif 2003

Après présentation détaillée par le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte administratif 2003 du service Assainissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédents reportés		33 453,04		55 827,11
Opérations 2003	48 281,47	47 519,11	10 874,84	107 995,92
TOTAUX	48 281,47	80 972,15	10 874,84	163 823,03

+ 32 690,68

+ 152 948,19

Excédent global au 31/12/03 185 638,87 €

Quitus est donné au Receveur Municipal pour le compte de gestion 2003.

B/ Budget Primitif 2004

■ Affectation Excédent Fonctionnement 2003

L'assemblée décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2003 comme suit :

Total: 32 690,68 €

-Affectation en Investissement : Art 1068 : 15 496

en Fonctionnement : Art 002 : 17 194,68

■ Vote du Budget

Après présentation détaillée par le Maire, le budget primitif 2004 est adopté à l'unanimité Comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédents reportés		17 194		152 948
Affectation en Invest.				15 496
Opérations 2004	49 651	51 140	273 177	104 733
TOTAUX	49 651	68 334	273 177	273 177

Excédent au Budget Primitif 18 683 €

Gendarmerie

Extension et restructuration

Le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations des 17/01/02, 26/09/02 et 17/10/02 relatives au projet de restructuration des locaux de service, à la création de 2 bureaux et d'un garage de service en extension avec l'aménagement d'une structure d'hébergement pour 2 gendarmes adjoints dans les combles du bâtiment de la brigade.

Le Conseil Municipal avait alors émis un avis très favorable à la réalisation de cette opération

jugée indispensable pour l'amélioration les conditions de vie et de travail des gendarmes et restait dans l'attente de l'approbation du projet par la Gendarmerie Nationale.

Or, par courrier du 23 janvier dernier, la Direction Générale de la Gendarmerie donne son agrément à cette réalisation et propose en compensation financière une majoration de loyer de 6034,50 €à l'issue des travaux, qui viendront s'ajouter au loyer actuel de 24 826,63 €

Après discussions, l'assemblée, à l'unanimité, se félicite de cette décision, décide de procéder à la réalisation de ces travaux estimés à 123 000 €ht et accepte la proposition de la Gendarmerie pour une majoration de loyer à hauteur de 6034,50 €

Aménagement Rue de Montperroux

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire pour la sécurité et la circulation des usagers, de procéder à l'aménagement de la Rue de Montperroux par élargissement de la chaussée et mise en œuvre d'un enduit bicouche.

Le montant des travaux est estimé à <u>34 000 E ht</u> (40 664 €ttc) par les Services de l'équipement de Baume-Les-Dames.

L'exposé du Président entendu, le conseil municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux exposés ci-dessus,
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds Libres	2 164,00
Emprunts	30 000,00
Subventions – DGE – 25 %	8 500,00

⁻ sollicite l'aide financière de l'Etat.

Aménagement Rue de la Périère

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire pour la sécurité et la circulation des usagers, de procéder à l'aménagement de la Rue de la Périère par mise en place de trottoirs, élargissement de la chaussée et mise en œuvre d'un tapis d'enrobés.

Le montant des travaux est estimé à <u>28 000 E ht</u> (33 488 €ttc) par les Services de l'équipement de Baume-Les-Dames.

L'exposé du Président entendu, le conseil municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux exposés ci-dessus,
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds Libres	3 488,00
Emprunts	23 000,00
Subventions – DGE – 25 %	7 000,00

- sollicite l'aide financière de l'Etat.

Convention avec les Chantiers Départementaux

Le Maire propose de recourir aux Chantiers Départementaux pour différents travaux d'entretien ; il rappelle que cette structure réalise à moindre coût des travaux de voirie et de bâtîment avec pour mission de favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficulté : une convention fixe le coût de la Main d'œuvre – les matériaux étant à la charge du donneur d'ouvrage.

Sont proposés les façonnages suivants :

		<u>Cout Main d'œuvre</u> :
1.	Muret de soutènement derrière le préfabriqué Ascr	1 400
2.	Allée en béton désactivé donnant à l'Eglise	1 350
3.	Dalles dans les 6 garages de la gendarmerie	1 300
4.	Mur de droite à l'entrée de l'aumônerie	1 325
	(correspond à 50 % des travaux ; le reste étant financé par l'Association Diocésai	ne)
5.	Mur de soutènement à gauche de l'escalier d'accès à l'Eglise	2 470

Après débats, l'assemblée :

- accepte de confier à cette société les travaux 1,2,3 et 4 pour une somme totale de 5375 euros,
- mandate le Maire pour la signature des quatre conventions correspondantes,
- décide de repousser les travaux de façonnage du mur de soutènement à gauche de l'escalier de l'église.

Vente de terrain à batir à « La Chaille »

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée décide la vente de la parcelle communale AC 407 à « La Chaille » à M. SAVONET Patrice et Mme DELAGRANGE Rachel aux conditions suivantes :

- ♦ Surface : 10 a 20
- ♦ Prix de vente : 38 800 euros (suivant estimation des Domaines)
- Frais notariés à la charge des acquéreurs
- ♦ Dépôt de garantie à la signature du compromis : 5 % du prix de vente

Le Maire est mandaté pour la signature de l'acte correspondant et de toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maîtres CREUSY-JOIGNEAULT à Baume-Les-Dames.

Indemnisation aux exploitants agricoles

Le Maire expose que suite à l'achat par la commune des terrains du futur lotissement « Champonot », il convient d'indemniser les agriculteurs qui exploitaient ces terres suivant un forfait de 0,282632 €du m2, soit pour :

- TAILLARD Christophe 5 169,90 € (18 292 m2) (parcelles 130,116,115,113 et 154)
- PAUTHIER Jean-Luc 321,35 € (1137 m2) (parcelles 148, 149, 150, 151)

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte ces indemnisations et s'engage à porter ces dépenses au Budget Primitif 2004 – Lotissement.

Eclairage de l'Eglise

Le Maire présente une offre de prix pour la mise en valeur de l'Eglise par éclairage (projecteurs pour façade et clocher) pour un coût de 5533,80 €ht ; en précisant que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière de 50 %.

Après débats, l'assemblée décide de repousser cette proposition jugée trop onéreuse et demande au Maire de solliciter d'autres devis.

Autorisation de balisage et d'aménagement d'itinéraire pédestre et VTT à la Communauté de Communes Vaîte-Aigremont (CCVA)

Après exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à la C.C.V.A. de baliser, d'aménager et d'utiliser les sentiers. Avant le balisage, ces circuits auront obtenu le label technique de l'Union de la Randonnée Verte du Doubs et/ou du Comité Régional de Cyclisme.

Ce label engage l'assurance du Département (Agence de Développement économique) et présente donc l'avantage de dégager les responsabilités du conseil municipal citées ci-dessous :

- activités administratives d'organisation,
- réunion du bureau,
- traçage, balisage, élagage des sentiers de randonnées pédestres avec utilisation de matériel motorisé (débroussailleuse, tronçonneuse) non automoteur,
 - petits travaux manuels de terrassement,
 - aménagement, entretien de petits ouvrages.

Autorisation de balisage à la CCVA sur portions identifiées

Après exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le balisage par la C.C.V.A. (Communauté de Communes Vaîte-Aigremont) <u>des chemins suivants</u> :

- Voie communale n° 2 du Petit Roulans à l'Eglise,
- Parcelles C 1898, 1928, 1903, 1906 (sentier GR 59)
- Parcelle C 1030 (Chapelle d'Aigremont),
- Portion de la RD 30 au niveau du Petit Roulans,
- et le long des parcelles C 1764 et 1772.

Location de « l'ancienne brocante »

Sur demande du Maire, l'assemblée fixe à 300 €la location de l'ancienne brocante à Disco Vacances pour le Spectacle de Claude VANONY le 17 mars prochain de 20 h à 0 h.

Contrat Maintenance Logiciel Bibliothèque

Après exposé de Michel LABOURIER, 1er adjoint, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité l'établissement d'un contrat avec la Sarl Microbib pour la maintenance du logiciel de la bibliothèque pour une durée d'un an à effet du 01/02/04 et un coût de 150 E/an,
- mandate le Maire pour sa signature et celle de tous documents correspondants.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Alain JACQUOT